

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**N°15**

<b>OBJET : ACQUISITION ET LOCATION DE STRUCTURES ET MOBILIERS EVENEMENTIELS – APPEL D’OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 9 Décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M ARIAS, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, M JORDAN, Mme KERRINCKX qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Les marchés permettant d'acquérir ou de louer diverses structures et mobiliers événementiels arrivant à terme au 31 décembre 2021, une consultation a été lancée le 6 septembre 2021 sous forme d'Appel d'Offres Ouvert afin d'assurer leur renouvellement.

La consultation est décomposée en 9 lots tel que suit :

- Lot n°1 : Acquisition de tentes pliables pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT
- Lot n°2 : Acquisition de pagodes pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
- Lot n°3 : Acquisition de tentes réceptives pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT
- Lot n°4 : Acquisition de praticables pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT
- Lot n°5 : Acquisition de matériels pour stands modulaires pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
- Lot n°6 : Location de stands modulaires pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT
- Lot n°7 : Acquisition de tables et chaise réceptives pour un montant maximum annuel de 140 000 € HT
- Lot n°8 : Acquisition de podiums aluminium pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT
- Lot n°9 : Acquisition de barrières de sécurité pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un opérateur économique unique pour une période initiale du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par période successive, en 2023, 2024, puis sur l'année 2025, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

L'avis a fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site [www.marchespublics.aude.fr](http://www.marchespublics.aude.fr) profil acheteur de la collectivité, avec mise à disposition en ligne du dossier de consultation.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 21 octobre 2021 à 17H00.

Dans le cadre de l'ouverture des offres il est constaté qu'une offre n'est parvenue dans les délais pour le lot n°6, ce lot est déclaré sans suite pour motif d'infructuosité.

Dans le cadre de l'analyse des offres, il est décidé de déclarer les lots n°5 et 9 sans suite pour motif d'intérêt général tenant en une insuffisance de concurrence, une unique offre ayant été déposée pour ces deux lots.

Le 8 décembre 2021, en fonction de la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur les critères de jugement pondérés fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- Le lot n°1 : Acquisition de tentes pliables à EQUIP CITE
- Le lot n°2 : Acquisition de pagodes à EQUIP CITE
- Le lot n°3 : Acquisition de tentes réceptives à SAMIA DEVIANNE
- Le lot n°4 : Acquisition de praticables à SAMIA DEVIANNE
- Le lot n°5 : Acquisition de matériels pour stands modulaires est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général tenant en un défaut de concurrence
- Le lot n°6 : Location de stands modulaires est déclaré sans suite pour infructuosité
- Le lot n°7 : Acquisition de tables et chaise réceptives à PRO MOB SAS
- Le lot n°8 : Acquisition de podiums aluminium à SAMIA DEVIANNE
- Le lot n°9 : Acquisition de barrières de sécurité est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général tenant en un défaut de concurrence

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les imputations 21 2188 et 011 6135 33 du budget principal et du budget annexe du Pôle Culturel, et à inscrire sur les budgets des exercices concernés par les éventuelles périodes de reconductions ainsi que sur les lignes des opérations spécifiques du budget principal ou des budgets annexes en cas de besoin.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de chacun des lots et d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT

